

Liste des signataires du contrat territorial Vrille – Nohain – Mazou :

le 25 octobre 2017 à 17h
dans les locaux du Pays Bourgogne Nivernaise
58200 Cosne-Cours-sur-Loire

- Pays Bourgogne Nivernaise : Gaëtan Gorce, président
- Agence de l'Eau Loire Bretagne : Martin Gutton, directeur général
- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté : Hicham Boujlilat
- Communauté de Communes Loire Vignobles et Nohain : Thierry Flandin,
- Communauté de Communes Loire Nièvre et Bertranges : Jacques Legrain,
- Communauté de Communes Puisaye Forterre : Jean-Philippe Saulnier Arrighi,
- Commune d'Annay : Mme Alexandre,
- Commune de Cosne-Cours-sur-Loire : Michel Veneau
- Commune de Myennes : Françoise Pillard
- Commune de Neuvy-sur-Loire : Patrick Bondeux,
- Commune de Saint-Laurent-l'Abbaye : Jean Fournier
- Commune de Saint-Loup : Brigitte Galopin
- Commune de Saint-Père : René Marcellot
- Commune de Suilly-la-Tour : Jean-Fernand Thibault
- SIAEP des Girarmes : François Vannier, président
- Fédération des Eaux Puisaye Forterre : Jean Desnoyers, président
- Fédération Départementale de Pêche de la Nièvre : Jean-Philippe Panier, président
- Société d'Histoire Naturelle d'Autun : David Beaudoin, président
- L'Etat, par l'intermédiaire de Monsieur le Préfet de la Nièvre.